



COMMUNE DE TOURRETTES

ANNEE 2023/2024



DOSSIER UNIQUE DE RENSEIGNEMENTS SERVICES PERISCOLAIRES

Charge aux parents d'informer immédiatement les services Municipaux des changements importants : coordonnées, personnes autorisées à venir chercher l'enfant et toutes autres informations nécessaires au bon accueil de votre enfant

1^{ère} inscription ☐

Renouvellement ☐

Nom Prénom du représentant légal : _____

Adresse du/des représentant(s) légal(aux): _____

N° de tél. domicile : _____ Mail : _____

Situation familiale (information utile à signaler pour le bien-être de l'enfant) : _____

N° Allocataire CAF ou MSA : _____ Quotient Familial CAF : _____

PERE ☐ ou beau-père ☐ de l'enfant	MERE ☐ ou belle-mère ☐ de l'enfant
Nom : _____	Nom : _____
Prénom : _____	Prénom : _____
Date de naissance : _____	Date de naissance : _____
Profession : _____	Profession : _____
Téléphone Pro : _____	Téléphone Pro : _____
Mobile : _____	Mobile : _____
Pour les couples divorcés, la garde de l'enfant est attribuée à : Mère ☐ Père ☐ Grands-parents ☐ Tuteur ☐ Fournir un extrait du jugement obligatoirement Alternée d'une semaine ☐ (1 dossier par parent) Alternée week-end et vacances ☐ Autre ☐ Pour les couples divorcés ou séparés, coordonnées et autorisation écrite OBLIGATOIRE de l'autre parent (+copie de la pièce d'identité). Nom : _____ Prénom : _____ Tél. domicile : _____ Mobile : _____ Adresse : _____	

ENFANT(S) A INSCRIRE					
NOM	Prénom	Date de naissance	Sexe	Classe	
			☐ M ☐ F		
			☐ M ☐ F		
			☐ M ☐ F		
Toute modification et tout changement concernant l'adresse, coordonnées téléphoniques doivent être faits dans les plus brefs délais auprès du service					

1- PERSONNE(S) AUTORISEE(S) A VENIR CHERCHER L'ENFANT
(en cas d'absence des parents, et obligatoirement **MAJEURE**)

Nom	Prénom	Téléphone 1	Téléphone 2	Lien de famille

2- PERSONNE(S) A CONTACTER EN CAS D'URGENCE (si différente du 1)
(En cas d'absence des parents, et obligatoirement **MAJEURE**)

Nom	Prénom	Téléphone 1	Téléphone 2	Lien de famille

LE RESPONSABLE LEGAL ET PAYEUR DES PRESTATIONS UTILISEES PAR L'ENFANT
(Cocher la case correspondante)

☐ PERE

☐ MERE

☐ PERE ET MERE

☐ AUTRE

Si le responsable légal et payeur des prestations est autre que le père ou la mère (ex : tuteur, ...),
préciser les NOM, Prénom, Adresse et tél. :

.....

.....

.....

Utilisation de vos données personnelles

La commune de Tourrettes, responsable du traitement des données contenues dans la fiche d'inscription et dans le règlement intérieur, vous informe que ce traitement correspond à une mission d'intérêt public au regard de l'article 6 du règlement général sur la protection des données (RGPD). Les données recueillies sont nécessaires à la bonne inscription de votre enfant au service « périscolaire » ainsi qu'à vous contacter en cas de nécessité liée à votre enfant. Elles sont destinées exclusivement au personnel chargé de l'enregistrement de l'inscription. En aucun cas, elles ne seront rendues accessibles à des tiers sans votre accord exprès le cas échéant. Ces données ne sont pas conservées au-delà de la période d'inscription de votre enfant aux services « périscolaire », ou pour les payants durant la période nécessaire au recouvrement.

Vos droits : conformément à la Loi Informatique et Libertés ainsi qu'aux dispositions du règlement général sur la protection des données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations vous concernant en vous adressant à la mairie ou par courriel : dpo@mairie-tourrettes-83.fr. Un justificatif d'identité sera requis pour toute demande d'exercice de droit. Pour aller plus loin : si vous souhaitez plus d'informations sur la protection des données personnelles et vos droits en la matière, vous pouvez consulter le site de la CNIL : <https://www.cnil.fr>



COMMUNE DE TOURRETTES ANNEE 2023/2024



Restaurant scolaire, garderie, périscolaire et transport

Délai de 8 jours pour inscriptions, désinscriptions et modifications

FICHE D'INSCRIPTION 1er enfant

NOM	PRENOM	CLASSE	SEXE	Date de naissance
			☐ F ☐ M	
L'enfant est-il suivi : OUI ☐ NON ☐ PPRE ☐ / PPAP ☐ / PPS ☐ / PAI ☐				

Restaurant scolaire 2.90 € le repas à compter du
(et accueil périscolaire) de 11h30 à 13h20 –

LUNDI ☐ MARDI ☐ JEUDI ☐ VENDREDI ☐ Allergies* ☐

***Fournir PAI obligatoirement (portage repas)**

Garderie matin 1.25 €/matin de 7h30 à 8h20 à compter du

LUNDI ☐ MARDI ☐ JEUDI ☐ VENDREDI ☐

Garderie du soir 1.35 €/soir de 16h30 à 18h30 à compter du

Enfants de maternelle à CM1 uniquement

LUNDI ☐ MARDI ☐ JEUDI ☐ VENDREDI ☐

Etude surveillée (16h50 à 17h40)

(uniquement pour les enfants du CP au CM1) du 02/10/2023 au 13/06/2024

lundi : étude surveillée ☐ mardi : étude surveillée ☐ jeudi : étude surveillée ☐

*Etude : au choix 2 jours maxi par semaine en fonction des places disponibles.

Pas de surcoût car l'enfant est automatiquement inscrit en garderie. 2 groupes de 15 enfants /soir.

RAPPEL : Etude Surveillée et non aide aux devoirs.

Périscolaire du soir CM2 de 16h30 à 18h30 à compter du

Coût basé sur QF CAF entre 0.80 € et 1.35 €

Enfants de CM2 uniquement (et collégiens voir inscription au club ados) – préfabriqué situé au fond du parking des enseignants du côté élémentaire (accueil DE LOISIRS)

LUNDI ☐ MARDI ☐ JEUDI ☐ VENDREDI ☐

TRANSPORT SCOLAIRE - FREQUENTATION REGULIERE OBLIGATOIRE

ATTENTION : INSCRIPTION AVANT LE 31/07/2023 SUR LE SITE :

<https://zou.maregionsud.fr/transports-scolaires/>

LUNDI M ☐ S ☐ MARDI M ☐ S ☐ JEUDI M ☐ S ☐ VENDREDI M ☐ S ☐

ARRET (obligatoirement le même matin et soir) :



COMMUNE DE TOURRETTES

ANNEE 2023/2024



Restaurant scolaire, garderie, périscolaire et transport

Délai de 8 jours pour inscriptions, désinscriptions et modifications

FICHE D'INSCRIPTION 2ème enfant

NOM	PRENOM	CLASSE	SEXE	Date de naissance
			☐ F ☐ M	
L'enfant est-il suivi : OUI ☐ NON ☐ PPRE ☐ / PPAP ☐ / PPS ☐ / PAI ☐				

Restaurant scolaire 2.90 € le repas à compter du
(et accueil périscolaire) de 11h30 à 13h20 –

LUNDI ☐	MARDI ☐	JEUDI ☐	VENDREDI ☐	Allergies* ☐
--------------------------------	--------------------------------	--------------------------------	-----------------------------------	-------------------------------------

***Fournir PAI obligatoirement (portage repas)**

Garderie matin 1.25 €/matin de 7h30 à 8h20 à compter du

LUNDI ☐	MARDI ☐	JEUDI ☐	VENDREDI ☐
--------------------------------	--------------------------------	--------------------------------	-----------------------------------

Garderie du soir 1.35 €/soir de 16h30 à 18h30 à compter du

Enfants de maternelle à CM1 uniquement

LUNDI ☐	MARDI ☐	JEUDI ☐	VENDREDI ☐
--------------------------------	--------------------------------	--------------------------------	-----------------------------------

Etude surveillée (16h50 à 17h40)

(uniquement pour les enfants du CP au CM1) du 02/10/2023 au 13/06/2024

lundi : étude surveillée ☐	mardi : étude surveillée ☐	jeudi : étude surveillée ☐
--	--	--

*Etude : au choix 2 jours maxi par semaine en fonction des places disponibles.

Pas de surcoût car l'enfant est automatiquement inscrit en garderie. 2 groupes de 15 enfants /soir.

RAPPEL : Etude Surveillée et non aide aux devoirs.

Périscolaire du soir CM2 de 16h30 à 18h30 à compter du

Coût basé sur QF CAF entre 0.80 € et 1.35 €

Enfants de CM2 uniquement (et collégiens voir inscription au club ados) – préfabriqué situé au fond du parking des enseignants du côté élémentaire (accueil DE LOISIRS)

LUNDI ☐	MARDI ☐	JEUDI ☐	VENDREDI ☐
--------------------------------	--------------------------------	--------------------------------	-----------------------------------

TRANSPORT SCOLAIRE - FREQUENTATION REGULIERE OBLIGATOIRE

ATTENTION : INSCRIPTION AVANT LE 31/07/2023 SUR LE SITE :

<https://zou.maregionsud.fr/transports-scolaires/>

LUNDI	M ☐	MARDI	M ☐	JEUDI	M ☐	VENDREDI	M ☐
	S ☐		S ☐		S ☐		S ☐

ARRET (obligatoirement le même matin et soir) :



ATTESTATION

Je/Nous soussigné (s), père, mère, tuteur (1) :

Autorise (ons) mon (mes) notre (nos) enfant(s) cité(s) précédemment à pratiquer l'ensemble des activités sportives et autres proposées à l'exception de :

➤ Accepte/acceptons les règlements intérieurs des services et les conditions ci-après :

1 – Le service s'autorise à apporter des modifications en fonction des circonstances et des nécessités de service.

2 – Compte tenu de la responsabilité des agents municipaux relative à la sécurité des usagers et à leur rôle éducatif, le service pourra prendre toute mesure qu'il jugera nécessaire et prévue au règlement à l'encontre d'un enfant dont le comportement mettrait en danger autrui ou porterait atteinte à la moralité et aux règles élémentaires de politesse et de respect.

➤ Je/nous m'engage/m'engageons à :

✓ Signaler toute maladie, allergie, tout traitement médicamenteux nécessitant un **PAI (Projet d'Accueil Individualisé)** document PREALABLE obligatoire pour toute fréquentation péri et extra-scolaire.

➤ J'autorise/nous autorisons le service :

- à prendre toutes les dispositions nécessaires pour la santé de mon enfant,
- à faire transporter mon enfant à l'hôpital de Fréjus en cas d'urgence. Dans le cas contraire, précisez l'hôpital ou la clinique souhaitée :,
- à faire soigner mon enfant et à faire pratiquer les interventions d'urgence, éventuellement sous anesthésie générale ou locale, suivant les prescriptions médicales,

Je/Nous soussigné (ons),(nom, prénom), déclare (ons) être responsable(s) légal(aux) de l'enfant et certifie(ions) exacts les renseignements portés sur le présent dossier.

Nous nous engageons à assumer les fonctions de payeur des prestations utilisées. Dans le cas d'une garde **alternée négociée, l'engagement du payeur vaut pour tous les frais de l'enfant sauf production d'un jugement** modifiant la répartition des charges entre parents sur ce point précis.

IMPORTANT : Je/nous déclare(ons) également accepter le règlement de fonctionnement des services périscolaires (règlement intérieur des services périscolaires sur le site de la mairie) et la notice d'information des services auxquels j'ai souscrit pour mon enfant.

A Tourrettes, le

OBLIGATOIRE :

Signatures des 2 parents (ou tuteurs) précédées de la mention « lu et approuvé »



AUTORISATION D'UTILISER DES IMAGES FIXES – ANIMÉES- PHOTOS – VIDÉOS

Nom de l'enfant :

Prénom :

Cocher les cases utiles :

☐ Exerçant l'autorité parentale conjointe

☐ Exerçant l'autorité parentale exclusive (joindre justificatif)

☐ Autorise (autorisons) – à titre gratuit

☐ N'autorise (autorisons) pas

Les services périscolaires et extrascolaires à diffuser et à publier – de manière non commerciale – **une ou plusieurs photographies** représentant mon (notre) enfant dans le cadre pédagogique des structures municipales (supports susceptibles d'être utilisés : journal municipal, plaquettes, affiches et flyers municipaux, site Internet de la commune et pages officielles de réseaux sociaux de la commune de Tourrettes, expositions)

☐ Autorise (autorisons) – à titre gratuit

☐ N'autorise (autorisons) pas

Les services périscolaires et extrascolaires à diffuser et à publier **une ou plusieurs vidéos** (captation, fixation, enregistrement, numérisation, diffusion en live, films), de mon (notre) enfant dans le cadre des activités organisées par les structures communales au sein desquelles il est accueilli.

Je (nous) reconnais (reconnaissons) d'ores et déjà être informé (s) et accepter que la décision de diffuser ou non l'image de mon (notre) enfant sera laissée à la discrétion de la commune de Tourrettes.

En cas de refus, je (nous) suis (sommes) informé (s) que mon (notre) enfant ne participera pas aux activités concernées lors des prises de vue ou bien sera masqué.

Tourrettes, le

Signature (s) précédée (s) de la mention « Lu et approuvé, bon pour autorisation »

Responsable légal 1,

Nom Prénom :

Responsable 2,

Nom Prénom :

INFORMATION COMPLEMENTAIRE

La loi n° 78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés vous permet de disposer d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données personnelles sur simple demande adressée au délégué de la protection des données personnelles à l'adresse suivante : dpo@mairie-tourrettes-83.fr

- Attestation CAF de quotient familial

LISTE DES PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT

CARTE D'IDENTITE DES 2 PARENTS (pour les nouvelles inscriptions seulement)
- COPIE INTEGRALE DU LIVRET DE FAMILLE
(sauf si déjà fournie et si changements depuis l'année précédente)

- JUSTIFICATIF DE DOMICILE DU REPRESENTANT LEGAL (- de 3 mois)
(facture EDF, Gaz, Eau, téléphone fixe, quittance de loyer, titre de propriété, attestation CAF,...)

- ATTESTATION CAF de quotient familial OU MSA
Nécessaire pour les facturations

- en cas de divorce ou de séparation « jugée »
fournir le jugement précisant la garde de
l'enfant, le domicile, et la répartition des
charges financières

- en cas de séparation sans jugement,
fournir une attestation datée et signée
autorisant l'autre parent à inscrire l'enfant
du parent séparé + la copie de sa carte
d'identité

- l'attestation d'assurance couvrant l'enfant pour les activités périscolaires et extrascolaires
2023/2024

A JOINDRE OBLIGATOIREMENT A CE DOSSIER :

- CERTIFICAT MEDICAL :
- de non-contre-indication aux activités sportives, d'aptitude à la vie en collectivité
 - à jour des vaccinations obligatoires

ATTESTATION DE PRISE DE CONNAISSANCE DU REGLEMENT INTERIEUR
datée et signée (règlement intérieur à lire sur le site internet de la commune de Tourrettes ou
sur demande par mail)

- Fiche sanitaire recto-verso ci-jointe remplie et signée

**ATTENTION TENIR COMPTE DES DATES ET DELAIS PREALABLES A LA FREQUENTATION
POUR DEPOSER VOTRE DOSSIER OU VOS MODIFICATIONS - **MINIMUM 8 JOURS****

**EN MAIRIE DE TOURRETTES – 04.94.39.98.10 (le matin) du lundi au vendredi
s.paris@mairie-tourrettes-83.fr (toute la journée)**

